

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/02/2021

PRESENTS

C. PAIN - A. GOUBIN - C. GOULESQUE - F. GROUSSET - N. GUENAULT - C. MOREAU - L. QUITTET - F. LECAMP - M. DELOUZILLIERES – L. TRAVERS - M. NEMMES – JB MENOIRET - C. BORE - J. PELICOT

ABSENTS EXCUSES.

A. FLORENCE pouvoir à C. MOREAU
M. SABATIER pouvoir A. GOUBIN
M-O MECHIN pouvoir à C. PAIN
B. ROBBE pouvoir à F. GROUSSET
J. FERMENT pouvoir à L. QUITTET

Compte tenu des conditions sanitaires en vigueur, Madame le Maire ouvre la séance en demandant le vote de la séance à huis-clos. Le conseil municipal vote à l'unanimité cette proposition.

Approbation du compte rendu précédent à l'unanimité.

Madame le Maire propose Catherine MOREAU comme secrétaire de séance, l'ensemble du conseil municipal valide.

Vote à huis clos

I. FINANCES

1) Approbation des comptes de gestion du receveur des budgets principal et assainissement 2020

-Le conseil municipal, considérant que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité de la commune, approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur du budget principal 2019.

-Le conseil municipal, considérant que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité de la commune, approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur du budget assainissement 2019.

2) Approbation des comptes administratifs 2020 des budgets : principal et assainissement

Madame le Maire présente les comptes administratifs de la commune, qui reprennent toutes les recettes et dépenses sur chaque section (fonctionnement et investissement) de l'année écoulée et certifie de la bonne application du budget primitif et des décisions modificatives ; et passe en revue les postes affichant les montants les plus significatifs.

Le conseil municipal, prend connaissance des résultats de l'exercice 2020 du budget principal.
Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

- **section de fonctionnement :**

- dépenses :	1 243 806.53 €
- recettes :	1 437 073.87 €
soit un excédent 2020 de	193 267.34 €

- **section d'investissement :**

- dépenses :	408 841.77 €
- recettes :	318 125.70 €
soit un déficit 2020 de :	90 716.07 €

Le conseil municipal, prend connaissance des résultats de l'exercice 2019 du budget assainissement.
Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

• **Section d'exploitation :**

- dépenses : 173 033.28 €
- recettes : 156 535.03 €
Soit un déficit 2020 de : 16 498.25 €

• **Section d'investissement :**

- dépenses : 50 559.77 €
- recettes : 84 280.63 €
Soit un excédent 2020 de : 33 720.86 €

Après présentation des comptes et selon L'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire sort de la salle pour que le conseil puisse procéder au vote des comptes administratifs. F. GROUSSET, adjoint aux finances prend alors la présidence de la séance pour le vote des comptes administratifs.

- Le conseil vote à l'unanimité le compte administratif 2020 du budget principal.
- Le conseil vote à l'unanimité le compte administratif 2020 du budget assainissement.

3) Affectation des résultats 2020 pour les budgets : principal et assainissement

Sous la présidence de Madame le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de l'affectation des résultats 2020 du budget principal comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES 2020 :	1 243 806.53 €
RECETTES 2020 :	1 437 073.87 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2020 :	193 267.34 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2019 :	172 102.21 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE :	365 369.55 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES 2020 :	408 841.77 €
RECETTES 2020 :	318 125.70 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2020 :	90 716.07 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE 2019 :	3 518.03 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT CUMULE :	94 234.10 €

RESTES A REALISER DEPENSES :	84 893.62 €
RESTES A REALISER RECETTES :	77 690.00 €

- L'excédent de fonctionnement de 365 369.55 € est affecté comme suit :
Section de fonctionnement : article R 002 : 185 369.55 €
Section d'investissement : article 1068 : 180 000.00 €
- Déficit d'investissement reporté à l'article R 001 : 94 234.10 €

Sous la présidence de Madame le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de l'affectation des résultats 2020 du budget assainissement comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES 2020 :	173 033.28 €
RECETTES 2020 :	156 535.03 €
DEFICIT D'EXPLOITATION 2020:	16 498.25 €
EXCEDENT D'EXPLOITATION 2019 REPORTE :	20 502.91 €
EXCEDENT D'EXPLOITATION CUMULE :	4 004.66 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES 2020 :	50 559.77 €
RECETTES 2020 :	84 280.63 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2020 :	33 720.86 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2019 REPORTE :	118 076.79 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT CUMULE :	151 797.65 €

RESTES A REALISER DEPENSES :	0 €
RESTES A REALISER RECETTES :	0 €

Section d'investissement :

article 001 en recette :	151 797.65 €
article 1068 en recette :	0 €

Section d'exploitation :

article 002 en recette :	4 004.66 €
--------------------------	------------

4) Modification de la délibération autorisant les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2021

Il est nécessaire de modifier les montants de la répartition des dépenses en investissement de la délibération 2020_085, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, suite à la réception des factures de la rénovation du vitrail de l'église, soit 8 105.40 € concernant l'échafaudage non inscrit dans la délibération.

- Le conseil vote à l'unanimité cette modification de la délibération.

5) Demande de subvention au titre des amendes de police 2021 : annule et remplace la précédente

Une délibération référencée 2020_088 a été prise en date du 21 décembre 2020 concernant une demande de subvention au titre des amendes de police 2021.

F. GROUSSET explique qu'après contact et avis des services instructeurs du département (STA NO), il s'avère que la délibération est libellée en faisant apparaître 2 points distincts : création d'une zone 30 km/h sur l'entrée de la RD428 (rue de la Chabottière) et création d'un passage surélevé à l'entrée du parking de l'école. Afin que le projet soit pris en charge financièrement dans son intégralité, il y a lieu de voter une nouvelle délibération modifiant le libellé. Le dossier de subvention est complété par la création d'un plateau surélevé et piéton route de Cerelles entre les voies douces le long du lotissement des Rocantonelles et le lotissement du Clos des Bonshommes 1. Le coût des travaux est estimé à 47 947.76€, la demande de subvention quant à elle s'élève à 30 000 €.

Le conseil vote à l'unanimité cette modification.

6) Renouvellement du contrat SEGILOG / BERGER LEVRAULT

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services passé avec la société SEGILOG/BERGER-LEVRAULT (logiciel dédié aux collectivités pour la gestion des salaires, des demandes de délibération, des arrêtés ...) est arrivé à échéance. Il convient de le renouveler pour une durée de 3 ans à compter du 15 janvier 2021 pour un total de 10 235 € HT. Cette prestation comprend :

- l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels (9126 € HT)
- l'obligation de maintenance et de formation (1014 € HT)

- l'utilisation de gestion du cadastre sur un poste (95 € HT)

Madame le Maire demande au conseil de l'autoriser à renouveler le contrat et régler les factures associées.

- Le conseil vote à l'unanimité cette demande.

II. PERSONNEL

1) Recrutement d'adjoints d'animation lié à un accroissement temporaire d'activités

Pour faire face à l'accroissement temporaire d'activités lié au fonctionnement de la pause méridienne de l'école dans le cadre de la crise sanitaire, mais également pour faire face aux besoins d'encadrement des élèves de la classe ULIS, la commune a dû recruter :

- 2 agents contractuels sur des postes d'adjoint d'animation territorial :

un agent contractuel à 6.67/35^{ème} (soit 6h40 par semaine) du 04 janvier 2021 jusqu'au 19 février 2021, contrat à renouveler par périodes jusqu'au 6 juillet 2021.

- un agent contractuel à 8.67/35^{ème} (soit 8h40 par semaine) du 04 janvier 2021 jusqu'au 19 février 2021, contrat à renouveler par périodes jusqu'au 6 juillet 2021.

Madame le Maire demande à régulariser la situation mais aussi de créer 2 postes d'adjoint d'animation territorial par périodes, jusqu'aux grandes vacances.

- Le conseil vote à l'unanimité cette régularisation et ces recrutements.

2) Création et recrutement de contrats d'engagement éducatif jusqu'au 31 décembre 2021

Le fonctionnement du centre de loisirs pour les vacances scolaires de l'année 2021, nécessite la création et le recrutement de plusieurs contrats d'engagement éducatif pour les fonctions d'animateur à temps complet du 19 février 2021 (comprenant au moins une journée de préparation) jusqu'au 31 décembre 2021. Suite au travail de la commission Ecole, Enfance et Jeunesse sur de nouveaux tarifs de rémunération suivant les profils des animateurs et leurs fonctions, Madame le Maire propose de fixer la rémunération journalière des CEE comme suit, afin de d'homogénéiser les rémunérations avec les autres communes du territoire :

Animateur BAFA : 70 € (rémunération antérieure : 60 €)

Stagiaire BAFA : 65 € (rémunération antérieure : 55 €)

Animateur non BAFA : 55 € (rémunération antérieure : 45 €)

Directrice : 90 € (rémunération antérieure : 80 €)

Directrice adjointe : 80 € (rémunération antérieure : 70€)

- Le conseil vote à l'unanimité le recrutement de CEE pour le fonctionnement de l'ALSH pour les vacances scolaires 2021 et les tarifs de rémunération.

Arrivée de Marie-Odile MECHIN à 19H40

3) Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2021

Madame le Maire présente le tableau des effectifs et demande au conseil municipal de l'approuver.

- Le conseil vote à l'unanimité ce nouveau tableau.

III. URBANISME

1) Attribution des noms de rue pour le lotissement du Clos des Bonshommes n°2

Il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que Madame le Maire décidera en prenant un arrêté.

Madame le Maire propose, suite à la commission urbanisme de janvier 2021, des noms de rue, allée ou impasse concernant le lotissement le Clos des Bonshommes n°2 pour lequel les travaux de voirie et réseaux ont commencé :

- Allée des Rosiers

- Impasse des Sarments

- C. BORE propose impasse du Chais

Le conseil vote à l'unanimité les noms proposés pour l'allée et les impasses.

2) Droit de préemption urbain

Présentation des dossiers pour lesquels la mairie n'a pas exercé le DPU :

Vendeur	Parcelle	Superficie	Adresse du bien	Prix de vente	Acquéreur
SAVATON Olivier	C 448 C 449	342 m ²	Rue de la Serinière	250 000€	Mme Florence ROY

IV. INTERCOMMUNALITE

1) Avis sur les modifications statutaires du SATESE 37

Les collectivités membres de l'EPCI dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification, pour se prononcer sur les modifications. A défaut de délibération dans le temps imparti, la décision de la collectivité membre est réputée favorable.

J. PELICOT prend la parole pour justifier le besoin de mettre en place une nouvelle compétence, demandée notamment par les notaires, pour étudier le bon raccordement des réseaux EU du collectif. Aujourd'hui beaucoup d'eau de pluie transite par les EU et induise des traitements d'eau et l'utilisation de produits supplémentaires (chlore) : 350% de plus d'eau enregistrée pendant les fortes pluies.

Cette intervention chiffrée à 180 euros peut être réalisée à la demande des communes et des propriétaires. 150 installations seraient à vérifier.

- Le conseil émet à l'unanimité un avis favorable sur les modifications statutaires du SATESE 37.

V. DIVERS

Madame le Maire procède à un tour de table et laisse la parole à chaque élu.

J. PELICOT informe sur le centre de vaccination COVID mis en place dans la caserne des pompiers de Neuillé Pont Pierre. La CPTS du Nord-Ouest, communauté professionnelle territoriale de santé regroupant les professionnels de santé du territoire, assure une permanence le matin pour accueillir les personnes pouvant accéder au vaccin.

250 doses de vaccins administrées par semaine depuis le 18/01/21, passage à 300 doses, 1000 personnes vaccinées (vaccin PFIZER), 6 doses systématiques par flacon dans chaque flacon PFIZER.

Sont prioritaires : toutes les personnes > 75 ans et les personnes fragiles, les soignants

Ouverture pour les 65 à 75 ans, le médecin traitant de la CPTS peut enregistrer le rendez-vous sur Doctolib.

Madame le Maire présente les orientations budgétaires 2021, action prévue dans le nouveau règlement intérieur. A noter qu'il n'y a pas de budget prévu pour la Taxe d'Habitation (TH) puisque celle-ci est amenée à disparaître en 2021. Le Foncier Bâti (FB) n'augmente pas par la commune, c'est la base fiscale et la valeur locative qui ont augmenté.

Madame le Maire informe sur la création d'un centre de loisirs à Semblançay enlevant la moitié des effectifs à St Antoine, à ce jour 120 enfants sont accueillis le mercredi, le centre peut accueillir 142 enfants.

Ce nouveau centre a été initié par les maires de Pernay, Semblançay pour raccourcir les temps de trajet en bus jugés trop longs pour les enfants. Les bus seront d'ailleurs supprimés. Madame le Maire précise qu'elle n'a pas apprécié la façon de faire sur ce sujet, surtout après que les budgets soient établis et transmis à la CAF.

A. GOUBIN précise que ces manières de faire sont très cavalières, et que si DSP il y a, ce dispositif coûtera plus cher à la CCGCPR.

Ce sujet a été évoqué lors du dernier conseil communautaire et a suscité de vives réactions chez de nombreux maires de la CCGCPR : pas de communication ni consultation au sein des commissions communautaires, y compris celle de la Petite enfance.

L'ensemble du conseil de St Antoine est d'avis de s'opposer à ce vote en conseil communautaire. Madame le Maire pense qu'il n'y aura pas de délibération mais juste une autorisation pour le maire de Semblançay de passer une DSP.

Cette création de centre de loisirs a été intégrée dans le projet de territoire reçu en juillet l'année dernière, et sur lequel les maires ont travaillé. Toutefois, les maires de la CCGCPR ont l'impression d'être mis au pied du mur suite à ce projet d'ouverture sans leur concertation. Cette impression est largement partagée par l'ensemble des conseillers de St Antoine du Rocher.

Madame le Maire revient sur différents projets :

- L'Ilot du Saulay, lieu d'accueil intergénérationnel prévu en lieu et place du local technique actuel.

Touraine Logement a été rencontré 2 fois, mais l'étude de sol s'est révélée non conforme et les carottages ont mis en évidence des odeurs d'hydrocarbures. Touraine Logement ne souhaite pas engager des frais de dépollution et surtout ne peut pas, déontologiquement parlant, mettre en œuvre des logements sur une ancienne décharge. Madame le Maire a donc proposé un autre terrain communal situé au niveau du rond point de la Nicollerie, le long du lotissement des Rocantonnelles.

Une nouvelle étude est donc en cours avec Touraine Logement mais le projet ne sera pas avant 2022.

- Rencontre avec Mr Bardu (8&5), qui a présenté différents projets sur les terrains situés à l'est du rond point de la Nicollerie : centre de formation sportif, des commerces, panneaux photovoltaïques (nouveau prestataire) qui nécessite d'abord l'accord de la Préfecture. La Commune de Saint Antoine, ayant déjà payé il y a quelques années des frais de modification de PLU pour ce projet qui n'a pas abouti, attend les réponses des autres instances obligatoires avant d'entamer toute démarche et surtout procédera à une consultation citoyenne.

A noter que ces terrains pourraient aussi intéresser le Golf qui cherche à étendre ses parcours.

Madame le Maire a reçu un projet sur la mobilité de la CCGCPR, nécessitant une réflexion de fond et à étudier avant le 26/02/21. Elle transmettra les éléments par email afin que chacun puisse réfléchir et donner son avis sur les différents besoins sur la commune.

C. BORE prend la parole sur :

- l'opportunité de racheter le pressoir sis dans l'impasse du Pressoir, visible de la rue de la Grenouillère, en vente à 35 900 €. Ce bâtiment pourrait faire l'objet d'une restauration pour un projet patrimonial. La commune envisage de réaliser une autre estimation pour ce bâtiment qui ne dispose pas d'électricité ni de raccordement au réseau de l'eau.

- une réunion communautaire sur les structures collectives accueillant les très petits enfants (type crèches). Il est mis en évidence un manque certains de structures collectives sur le territoire, seulement 40 places disponibles à ce jour. C. BORE transmettra les coordonnées de l'interlocuteur pour l'indiquer sur le site internet de la commune.

L. TRAVERS rappelle qu'un projet de crèche était envisagé avec Rouziers, Cérelles, St Antoine mais que cette crèche a été construite à Semblançay.

A GOUBIN fait part de sa participation à :

- un rendez-vous avec Peggy Plou, conseillère communautaire chargée des Sports et de la Vie associative le 23/12 en mairie afin de lui présenter les différentes associations et infrastructures sportives rocantoniennes.

- la commission Association le 08/01 pour l'inscription de Saint Antoine du Rocher à « Terre de jeux 2024 » ;

- l'organisation de l'élection du maire et des adjoints du conseil des enfants le 14/01 :

Robin COLLAS, Maire, élève de CM1

Lukas ATAJEVAS, 1^{ère} adjoint, élève de CE2

Léo CHAPPRON, 2^{ème} adjoint, élève de CE1

Clémence DASSIGNY, 3^{ème} adjointe, élève de CM2

Leur première mission est de trouver un nom à l'école et de le soumettre au vote du Conseil Municipal au printemps.

- la rencontre de 8 associations de St Antoine et l'harmonie de Sonzay (les samedis 16,23 et 30/01) pour échanger sur les projets 2021 et les demandes de subventions.

- la commission communautaire, avec M. SABATIER, sur le vote des subventions pour les associations communautaires ; lors de cette commission, ils ont émis quelques réserves sur l'octroi de subventions conséquentes (5000€) pour les clubs de foot (sachant que ces associations sont largement subventionnées), ainsi que sur la répartition des subventions.

- l'autorisation et la mise en place de résidences d'artistes au foyer rural en lien avec le 37^e parallèle ; en contrepartie, des représentations tests pourront être proposées aux rocantonniens (suivant le public ciblé).
- la commission associations le 09/02 pour déterminer les subventions 2021 pour les associations communales et autres sollicitations extra-communales. Le montant de ces subventions seront présentés en Conseil Municipal.
- la réunion du conseil d'école, au cours de laquelle la directrice Mme Bienaimé a sincèrement remercié la municipalité pour son écoute, sa réactivité et le travail en coopération réalisé.

L. QUITTET informe sur :

- l'avancement du sujet « Fibre » : différents courriers ont été adressés en Décembre 2020 aux hautes instances concernées, certains retours ont pu être réceptionnés ; la rencontre en la Mairie de St Antoine le 15/01/21 avec Madame la Député Sabine THILLAYE. Un communiqué de presse sur cette rencontre va paraître dans différents supports de presse.

N. GUENAUT remercie pour la qualité des vœux transmis par vidéo.

M. NEMMES demande à nouveau des plans de la commune. Madame le Maire confirme que ces plans sont prévus pour 2021.

C. GOULESQUE demande :

- où sont passés les panneaux de randonnées (Plan d'eau, Ecole) : ils sont en cours de nettoyage au local technique suite aux différents tags constatés fin 2020.
- prévision de refaire la peinture sur les toilettes du plan d'eau : prévu dans le planning des agents techniques
- le relevé des poubelles autour du plan d'eau : est prévu par les agents techniques
- à quand l'installation des bornes pour les masques usagés : les bornes sont arrivées à la CCGCPR, les agents techniques doivent aller les chercher.
- Pense que les containers autour du plan d'eau pourraient être enlevés dès que les poubelles sont équipées de sacs plastiques.

C. MOREAU

- Rappelle sa participation aux commissions communautaires Culture et Tourisme en Janvier 2021. Les comptes rendus de ces commissions ont été adressés à tous les conseillers municipaux.
- la Commission Patrimoine s'est réuni pour définir différents projets pour 2021, certains ont été évoqués dans les orientations budgétaires.
- communique le nom des lauréats des Maisons fleuries en 2020 :
 - 1^{er} prix : Monsieur et Madame PINON
 - 2^e prix : Monsieur RENOU
 - 3^e prix : Monsieur et Madame JAIGU
 Prix spécial des Maisons Fleuries « Sans jardin » : Mmes ROY et DAVID rue du Bondonneau pour le fleurissement de leur balcon et de la voie publique. La Commission Patrimoine souhaiterait développer le fleurissement sur la voie publique. Les récompenses n'ayant pu être distribuées lors de la cérémonie du maire et en raison des restrictions sanitaires, la remise des prix sera effectuée en petit comité aux 1^{er} prix et prix spécial le samedi 27/02/21 à 11h30.
- fait part de son mécontentement suite à différents mails reçus de la CCGCPR demandant de répondre dans les 48h sur des sujets nécessitant quelque temps de lecture et d'étude. Ces délais très limités sont récurrents et ne permettent pas d'émettre un avis et de valider sérieusement les projets pour nos concitoyens.

Fin du conseil 21h50